

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Septembre 2019

Convocations envoyées le cinq Septembre deux mille dix-neuf.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le treize Septembre deux mille dix-neuf sous la présidence de Marcel CHASTANG, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : CHASTANG Marcel
GARNIER Bernard
GOULT Michel
de GUITAUT Hugues
PHILIPPOT Daniel
PHILIPPOT Jean-Noël
RENAULT Philippe
VIRELY Jean-Marie.

Madame : MUCHERL Monique
PINTER Marie-Thérèse
VERRIER Marie-Luce.

Absent(s) ayant donné pouvoir : Monsieur BAUDON Jean-Bernard.

Absent(s) : Messieurs BIRAUD Sébastien, DELLA-POLLA David, SALOMON Grégory.

Secrétaire de séance : Monsieur GARNIER Bernard

Monsieur le Maire :

✚ Ouvre la séance à 20 h 00.

✚ Donne lecture du PV de la séance du 5 Juillet 2019.

✚ Ferme du Bois : Il n'y aura pas de pontage Chemin de la Ferme du Bois (VC 10) mais du point à temps.

Ordre du jour :

N° 2019-053 – Concession Monsieur et Madame MALAPRADE :

Concession située Section C – Rang 21 – Place 6, pour une durée de 30 ans, soit un montant de 450 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de céder cette concession à Monsieur et Madame MALAPRADE,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-054 – Frais de l'école de musique de Semur :

Concernant l'école de musique de Semur, le Conseil Municipal souhaiterait connaître les frais pour cette école. Pourquoi 180 000 € de déficit ?

Un débat s'instaure, il manque beaucoup de données pour prendre position.

Monsieur le Maire a adressé un courrier à Madame la Présidente de la CCTA pour lui demander des détails sur cette somme. À ce jour pas de réponse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose que l'affectation des crédits se fasse au nombre d'élèves inscrits,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-055 – CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

Considérant que la Communauté de Communes des Terres d'Auxois a pris la compétence eau potable, animation relevant de l'article L 211-7 12° du code de

l'environnement (liée au SMBVA) au 1^{er} Janvier 2019 d'une part, et la participation financière au Syndicat Mixte de Musique en Auxois Morvan au 1^{er} Septembre 2018 d'autre part,

Considérant que la CCTA est passée en fiscalité professionnelle unique au 1^{er} Janvier 2017 et qu'à ce titre, lors de chaque transfert de compétence, il y a lieu d'établir un rapport d'évaluation des charges transférées,

Considérant que la Commission locale d'évaluation des charges transférées, composée des 105 délégués communautaires titulaires, a adopté à l'unanimité le rapport d'évaluation définitif le 27 Juin 2019,

Considérant qu'en application de l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts, les conseils municipaux des 76 communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer sur le rapport,

Considérant qu'à ce niveau de procédure, le Conseil Municipal ne fait que se prononcer sur le rapport même et qu'il appartiendra au conseil communautaire de délibérer sur les attributions de compensation définitives au terme de ce délai de 3 mois,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

Vu la délibération de la CLECT du 27 Juin 2019 de la Communauté de communes approuvant à l'unanimité le rapport d'évaluation des charges transférées,

Vu le rapport d'évaluation définitif notifié aux communes le 5 Juillet 2019,

Il est proposé au Conseil Municipal :

ARTICLE 1^{ER} : D'approuver / De ne pas approuver le rapport d'évaluation définitif de la CLECT de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,

ARTICLE 2 : D'autoriser M. le Maire / Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le rapport d'évaluation définitif de la CLECT de la Communauté de Communes des Terres d'Auxois,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-056 – Travaux de remplacement de la cabine haute Rue des Eperons :

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de travaux du remplacement d'une cabine haute a été formulée au SICECO. Le SICECO a retenu ce dossier pour la programmation de travaux de l'année 2019-2020, et a adressé à la commune le coût de l'étude qui doit être engagée par le Syndicat.

Le Conseil Municipal, réuni ce jour, délibère pour donner un accord sur l'engagement de cette étude pour un montant de 1.200 € TTC qui sera inclus dans le décompte global définitif des travaux.

Ce montant de 1.200 € TTC restera à la charge de la commune si la demande de travaux n'est finalement pas maintenue à l'issue de l'étude.

L'enveloppe prévisionnelle de la participation communale, après application des modalités de subvention du SICECO en vigueur, serait d'environ entre 55.000 et 60.000 €, montant indicatif qui n'engage pas le SICECO.

La commune ne délibère pas sur ce montant indicatif de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un accord sur l'engagement de l'étude nécessaire au chiffrage des travaux demandés,

Prend en charge le montant de l'étude de 1.200 € TTC dans le cas où les travaux seraient abandonnés à l'issue de celle-ci,

Donne tout pouvoir au Maire à cet effet.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Le Maire informe qu'en parallèle de cette opération, ENEDIS envisage de supprimer les lignes aériennes derrière le parc du château jusqu'à la station d'épuration et la ligne menant au poste du lotissement au travers du "Pré Calin". Cette opération impactant la cabine haute, les deux études devront être précises pour optimiser les travaux et les coûts.

Ces deux opérations vont nécessiter des poses de lignes souterraines entre le poste "Stade" et le poste de la Perrière, du poste "Aubépin" à la station d'épuration, de la route de Vieux-Château à la cabine haute route d'Avallon.

Monsieur de GUITAUT demande s'il est possible d'envisager le déplacement du poste de la Perrière.

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-057 – Demande du Cabinet d'Ostéopathe :

Madame Gwénaëlle BREUILLY, Ostéopathe, demande d'installer deux panneaux indicatifs qui seront à sa charge ainsi que le démoussage du toit de son cabinet.

Un devis a été reçu de la part de l'EURL Philippe ROSA, le prix s'élève à 2.267,50 € HT soit 2.494,25 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'installation de deux panneaux indicatifs du cabinet de Madame BREUILLY,

Dit que le coût de ces panneaux sera à la charge de Madame BREUILLY,

Accepte le devis de démoussage du toit de son cabinet par l'EURL Philippe ROSA pour un montant de 2.267,50 € HT soit 2.494,25 € TTC,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-058 – Pontage de fissures Chemin de la Carotte :

Un devis pour la réalisation de pontage des fissures sur le chemin de la Carotte a été reçu. Société ROSA pour un montant de 3.510,00 € HT soit 4.212,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le pontage des fissures du chemin de la Carotte selon le devis ci-dessus mentionné,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-059 – Travaux de voirie CCTA 2020 :

La CCTA nous a demandé de prévoir les travaux de voirie pour l'année 2020.

✚ Rue des Perrières, continuité de ce qui a été fait jusqu'à la place, à condition que le SESAM fasse les travaux d'assainissement soit un montant de 35.500 €.

✚ Rue de Bourgogne et Place du 19 Mars soit un montant de 38.800 €.

✚ Impasse du Pré de Marche soit un total de 18.000 €.

✚ Rue des Lilas soit un montant de 10.000 €.

✚ Enrobé et bordures.

Pour un montant global de 97.300 € HT d'après un devis estimatif, 30 % devraient être accordés par le Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Propose les travaux de voirie décrits ci-dessus pour l'année 2020,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-060 – Élagage des plantations le long des voies publiques :

La commune va envoyer aux propriétaires un courrier concernant les haies afin que l'élagage des plantations soit réalisé le long des voies publiques.

Un arrêté va être pris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'envoi de courrier pour l'élagage des plantations,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

N° 2019-061 – City Stade :

Les dimensions seront réduites soient 22 m x 10 m, soit un supplément de 2.000€ est à prévoir pour monter un muret pour soutenir le terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le supplément de 2.000€ pour monter un muret pour soutenir le terrain du City Stade,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Fibre à la maison :

Une réunion aura lieu le 23 Septembre 2019 à 14h à la salle des fêtes de Torcy afin de parler de la fibre à la maison.

N° 2019-062 – Arrêté de reprise de concessions à l'état d'abandon :

Un arrêté pour les tombes non entretenues du cimetière section C sera réalisé.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Déposé en Sous-Préfecture

Questions diverses :

- ⇒ Certaines personnes seraient tentées pour curer la mare de Plumeron. Monsieur Jean-Noël PHILPPOT a contacté le service des eaux, il est nécessaire d'analyser les boues avant toute chose.
- ⇒ La mairie a reçu un courrier de Monsieur Johan BREGARD et Madame Patricia DESRUMEAUX concernant les nuisances sonores de la ruelle du Champ de Foire.
- ⇒ La Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par ENEDIS sera reversée à la Commune par le SICECO et s'élève à 230 € pour l'année 2019.
- ⇒ Le toit de la mairie obtiendrait une subvention de 8.200 € d'isolation de la part du SICECO.
- ⇒ Monsieur de GUITAUT demande si on peut contacter l'entreprise Philippe ROSA pour le mur des Eperons.
- ⇒ Prochaine réunion : Vendredi 04/10/2019 à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 22 h 20.

Les Conseillers,

Le Maire,
CHASTANG Marcel